

## INTRODUCTION

Les antagonismes opposant les autochtones aux allochtones et aux étrangers dans le milieu rural ont pris des proportions assez inquiétantes depuis quelques années. Celles-ci connues généralement sous le nom de conflits fonciers constituent un phénomène complexe du fait même que les raisons qui l'engendrent sont multiples et complexes et varient d'une zone à une autre.

Cet exposé va nous permettre d'abord de dégager les causes profondes de cette situation, ensuite, d'en montrer ses manifestations et ses conséquences et enfin, proposer une esquisse de solutions déjà expérimentées pour le retour de la paix et une gestion rationnelle du domaine foncier rural.

## I / - LES CAUSES DES CONFLITS FONCIERS

Les causes des conflits sont d'ordre économique financier; social et bien d'autres :

### **A – Causes économiques et financières**

- o L'importance de la terre en tant que facteur de production ;
- o La valeur des cultures de rente : Café, Cacao, Hévéa, Huile de palme etc. dans l'économie et comme source de revenu et d'enrichissement des paysans ;
- o Les terres cultivables constituent les seules sources de survie pour certains qui sont à leur quête perpétuelle ;
- o Mauvaise gestion des transactions et des occupations des terres ;

### **B – Causes sociales**

- o Croissance démographique due essentiellement à la forte immigration ;
- o Une population étrangère forte de 26% de la population globale ;
- o Raréfaction des terres due à une forte exploitation et à la déforestation ;
- o Occupation anarchique des terres cultivables ;
- o Appauvrissement des populations
- o Retour des jeunes déscolarisés à la terre ;
- o Récupération par la force des terres aux cessionnaires (allogènes ou étranger) par les cédants (autochtones).
- o Dépassement des limites concédées.

### **C – Autres causes (souvent fondamentales)**

- Les clivages politiques : rejet des Baoulés taxés de PDCI par les Bété et les Wê dits FPI.
- Superposition de plusieurs droits fonciers coutumiers sur le même espace.

- Confusion des acteurs dans l'usage simultané du droit coutumier et du droit positif.
- Gestion autoritaire, centralisée et clientéliste des ressources foncières par l'administration.
- Sentiment de rejet et d'insécurité des autochtones face à l'autonomie grandissante et l'enrichissement de leurs hôtes.

## II / LES MANIFESTATIONS DES CONFLITS FONCIERS

### A – *Conflits entre parents*

- Pour l'héritage, le partage de l'exploitation ou pour une mise en valeur en cultures pérennes. Les conflits naissent de la difficulté d'un accord relatif à la mise en œuvre de la fonction de gestion et l'exclusion sur la parcelle ou sur le droit de transmettre.

### B – *Conflits entre cédants et cessionnaires*

Il s'agit des fameux conflits entre autochtones (cédants) et allogènes ou étrangers (cessionnaires).

Les conflits surgissent soit à cause de la revente d'une parcelle par l'accédant sans avis du cédant, soit à cause du non respect ou l'absence de clauses sur un contrat, soit pour un aménagement pour utilité publique.

### C – *Conflits entre cessionnaires et héritiers*

- Non reconnaissance des lieux par les témoins lors des transactions ;
- Non reconnaissance par l'héritier d'un contrat passé entre son prédécesseur sur l'exploitation et un accédant.
- Dépassement de parcelle vendue selon l'héritier. Le conflit porte ainsi sur le droit de transmettre de l'héritier opposé au droit d'usage durable de accédants.

### D – *Conflits sur les limites*

- Franchissement des limites de parcelles cédées. Ce type de conflits éclate généralement entre étrangers (Maliens et Burkinabés) et entre ivoiriens (Bété et Baoulé) en zone forestière (Soubré, San-pédro, Tabou) et aussi dans la région d'Abengourou.

### E -- *Conflits éleveurs et agriculteurs*

- Ils sont fréquents dans les régions de savanes où l'élevage est une activité majeure pour les populations. Les éleveurs laissent leurs animaux pénétrer dans les plantations des cultivateurs . Ceux-ci détruisent les récoltes occasionnant des pertes considérables sur les plantations victimes. Les mises en garde étant souvent vaines, s'en suit une réaction violente

des cultivateurs, sanctionnée par des tueries d'animaux. Les éleveurs mécontents les affrontent.

### III/ CONSEQUENCES

Les répercussions sont économiques, financières, sociales, matérielles et politiques.

#### A – *Sur le plan économique et financier*

- Suspension des projets de développement liée au climat d'insécurité créé dans la zone ;
- La perte de ressource des paysans due à la destruction et à l'incendie de plantations et d'habitations.

#### B – *Sur le plan politique*

- Il y a un étiquetage de chaque groupe ethnique en rapport avec les formations politiques. Ainsi, le PDCI est présenté comme une affaire des Baoulés ou des Akans le FPI comme une affaire des Krou (Bété-Géré-Dida...) ce qui crée des divisions et de fortes oppositions.

#### C – *Sur le plan social et matériel*

- Pertes en vies humaines ;
- Déplacement des populations ;
- Fracture de la cohésion sociale.

### IV/ SOLUTIONS

Ces situation conflictuelles étant susceptibles de rompre l'équilibre social, la solidarité, la concorde et la paix, on doit engager des actions pour les circonscrire et les régler. C'est en ce sens que les pouvoirs publics ont mis en œuvre : Le Plan Foncier Rural (P.F.R) et le Projet National de Gestion du terroir (P.N.G.T.E.R.). En dehors de ces instruments, la loi portant code foncier, vient réguler la relation de l'homme à la terre.

Ces instruments ont pour rôle :

- La clarification des limites et occupation foncières par la réalisation du Plan Foncier Rural ;
- L'organisation de la participation des communautés villageoises à la gestion foncière par le biais du Plan Foncier Rural ;
- La mise en place d'un cadre légal à travers la loi sur le domaine foncier permettant d'investir durablement dans le foncier.
- L'accession à un capital foncier et sa transformation éventuelle en valeur financière en fonction des besoins.
- La diffusion de l'information foncière et l'émergence d'un marché foncier d'échanges de propriétés ou de beaux etc.

## CONCLUSION

Les conflits fonciers posent des problèmes de développement en milieu rural qui, à n'en point douter, ont des répercussions sur l'ensemble du pays. C'est pourquoi, il est bon de la part de l'Etat, d'avoir créé des cadres pouvant aider à les résoudre et surtout à prévenir d'autres conflits qui pourraient surgir.

Mais, ces instruments sont-ils suffisants pour régler une bonne fois pour toute le problème du Foncier Rural ?

Il y a lieu d'espérer quand on tient compte des dispositions consensuelles de la loi régissant le domaine foncier rural. Le combat n'incombe pas aux seuls pouvoirs publics. Chaque citoyen doit jouer sa partition dans l'explication de la loi ainsi que dans le règlement d'éventuels conflits. C'est avec ces efforts conjugués que l'on pourra apaiser définitivement le monde rural, moteur de notre développement.